

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2026

Convocation du 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint, Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT, 3^{ème} adjoint, Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint, Thierry PINEAU, Isabelle CESBRON, Isabelle BOTTEREAU, Olivier TURLAIS, Édith GOUJON, Cécile REULIER, Olivier LENAIN, Julien LAHAYE.

Absents : M Vincent VIOLLEAU, excusé, donne son pouvoir à M Thierry PINEAU ;
Mme Gladys RÉVEILLÈRE, excusée, donne son pouvoir à M Édith GOUJON.

Secrétaire de séance : Mr Julien LAHAYE

01 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges)

Annule et remplace la délibération n°6 du 16 avril 2026 en raison de la délibération en date du 26 mai 2026 du Conseil d'Agglomération de Cholet Agglomération portant sur la composition de la CLETC.

L'article 1609 nonies C du code général des impôts crée entre chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI et ses communes membres, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette instance, composée de membres des conseils municipaux des communes membres, d'un Président et d'un Vice-Président élus par la commission parmi ses membres, est chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes vers Cholet Agglomération.

Dans cette perspective, il est demandé au Conseil Municipal de désigner le représentant de la commune pour siéger au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal de Montilliers,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-33,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C IV,

Considérant suite au renouvellement du conseil municipal en date du 15 mars 2026 la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges,

DÉCIDE

Article unique : de désigner comme délégué de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC), charge d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes vers Cholet Agglomération :

- Mr Philippe BERNARD.

- :- :- :- :- :- :- :-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 30 juin 2026
Le Maire,



Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2026

Convocation du 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint, Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT, 3^{ème} adjoint, Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint, Thierry PINEAU, Isabelle CESBRON, Isabelle BOTTEREAU, Olivier TURLAIS, Édith GOUJON, Cécile REULIER, Olivier LENAIN, Julien LAHAYE.

Absents : M Vincent VIOLLEAU, excusé, donne son pouvoir à M Thierry PINEAU ;
Mme Gladys RÉVEILLÈRE, excusée, donne son pouvoir à M Édith GOUJON.

Secrétaire de séance : Mr Julien LAHAYE

02 – AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Objet : Opération de Réhabilitation d'une maison en Maison d'Assistantes Maternelles et extension

Vu la délibération n°01 en date du 10/09/2024 portant sur la désignation du Maître d'œuvre pour mener la mission du projet de réhabilitation d'une maison en maison d'assistantes maternelles (M.A.M.) ;

Vu la délibération n°04 en date du 14/01/2025 portant sur l'approbation de l'Avant-projet sommaire du projet de réhabilitation d'une maison en maison d'assistantes maternelles (M.A.M.) ;

Vu la délibération n°05 en date du 11 septembre 2025 portant sur l'attribution des lots du marché de travaux de réhabilitation d'une maison en maison d'assistantes maternelles (M.A.M.)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le chantier arrive à la fin des travaux et informe que des avenants ont été pris sur certains lots en raison de travaux non prévus au marché initial :

- Lot 2 Charpente bois / Couverture / Zinguerie attribué à Couverture du Lys – 49310 MONTILLIERS :

Avenant 4 + 1 560,00 € H.T.

Sous-traitant BOISSINOT Samuel Charpente Couverture

Avenant 5 + 225,00 € H.T.

ce qui porte le montant du lot 2 à 31 325,42 € H.T.

- Lot 3 Menuiserie extérieure/Serrurerie attribué à Menuiserie VINCONEAU-DELAUNAY – 49700 DOUÉ-EN-ANJOU

Avenant 4
ce qui porte le montant du lot 3 à 25 598,19 € H.T.

Le coût total du marché de travaux initial avec les avenants se porte à 353 646,62 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** les avenants mentionnés ci-dessus pour le lot 2 et le lot 6 du marché de réhabilitation d'une maison et création d'une extension en Maison d'Assistants,

- :: :: :: :: :: :: :: :: :: ::

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 30 juin 2026
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'P. B...', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MONTILLIERS' around the perimeter, with a central emblem featuring a star and other heraldic elements.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2026

Convocation du 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint, Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT, 3^{ème} adjoint, Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint, Thierry PINEAU, Isabelle CESBRON, Isabelle BOTTEREAU, Olivier TURLAIS, Édith GOUJON, Cécile REULIER, Olivier LENAIN, Julien LAHAYE.

Absents : M Vincent VIOLEAU, excusé, donne son pouvoir à M Thierry PINEAU ;
Mme Gladys RÉVEILLÈRE, excusée, donne son pouvoir à M Édith GOUJON.

Secrétaire de séance : Mr Julien LAHAYE

03 – BAIL DE LOCATION DU BÂTIMENT SITUÉ 2 PLACE MARIE LEROY

Objet : Bail de location d'une habitation pour l'association « La Maison des Lucioles »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de bail pour la location de l'immeuble situé au 2 Place Marie Leroy à destination d'une Maison d'Assistantes Maternelles.

Il informe que cette location sera effective au 7 juillet 2026.

Monsieur le Maire propose de déterminer les conditions de location.

Le montant du loyer est fixé à 600 € hors charges et suivra ensuite l'indice de référence des loyers des activités tertiaires ILAT de l'INSEE, révisable tous les ans au 1^{er} juillet. Le contrat est conclu pour une durée minimale de 6 ans, qui sera reconduit tacitement.

Les charges seront supportées par les locataires (abonnements et consommations en eau, électricité, télécom, fibre, ...) Les locataires seront tenus de rembourser les taxes et redevances (impôts, ordures ménagères, ...) perçues par la commune concernant ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable à cette location à la date du 7 juillet 2026.

- **Détermine** le montant du loyer à 600 € qui sera révisé automatiquement chaque année, au 1^{er} juillet, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers des activités tertiaires ILAT du 1^{er} trimestre de l'année écoulée.

- **Accepte** le projet de bail pour la location d'une maison situé au 2 Place M
Maison d'Assistantes Maternelles qui sera annexé à la présente délibération.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et
signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

- - - - -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 30 juin 2026
Le Maire,

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. A.', and a circular official stamp in blue ink. The stamp features the coat of arms of Montilliers in the center, surrounded by the text 'MAIRIE DE MONTILLIERS' at the top and '(M. & L.)' at the bottom, flanked by two stars.

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2026

Convocation du 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint, Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT, 3^{ème} adjoint, Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint, Thierry PINEAU, Isabelle CESBRON, Isabelle BOTTEREAU, Olivier TURLAIS, Édith GOUJON, Cécile REULIER, Olivier LENAIN, Julien LAHAYE.

Absents : M Vincent VIOLLEAU, excusé, donne son pouvoir à M Thierry PINEAU ;
Mme Gladys RÉVEILLÈRE, excusée, donne son pouvoir à M Édith GOUJON.

Secrétaire de séance : Mr Julien LAHAYE

04 – CRÉATION DE POSTE D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Considérant l'ouverture au public du parc de loisirs « Les Prés Naiteaux » à Montilliers et la nécessité de surveiller la partie aménagée pour la baignade pendant la période estivale,

Monsieur le Maire propose de créer un poste dans le grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives afin de recruter un surveillant de baignade titulaire du BNSSA pour les mois de juillet et août 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** la création à compter du 1^{er} juillet au 23 août 2026 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives relevant de la catégorie hiérarchique C.

- **Dit que** cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour un temps non complet 33/35^{ème}.

- **Dit que** le candidat retenu devra être titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

- **Dit que** la rémunération de l'agent sera calculée sur l'échelon 6 du grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives, indice brut 431, indice majoré 386. Il percevra l'indemnité de fin contrat et l'indemnisation des congés payés.

- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget primitif principal 2026.

- : - : - : - : - : - : -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 30 juin 2026
Le Maire,



Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2026

Convocation du 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint, Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT, 3^{ème} adjoint, Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint, Thierry PINEAU, Isabelle CESBRON, Isabelle BOTTEREAU, Olivier TURLAIS, Édith GOUJON, Cécile REULIER, Olivier LENAIN, Julien LAHAYE.

Absents : M Vincent VIOLLEAU, excusé, donne son pouvoir à M Thierry PINEAU ;
Mme Gladys RÉVEILLÈRE, excusée, donne son pouvoir à M Édith GOUJON.

Secrétaire de séance : Mr Julien LAHAYE

**05 – AVENANT 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAISON
COMMUNE DE LOISIRS LE LYS**

Objet : Opération de Rénovation énergétique de la Maison Commune de Loisirs Le Lys (MCL LE LYS)

Vu la délibération n°5 en date du 13 novembre 2025 portant sur l'attribution des lots au marché de Rénovation énergétique de la Maison Commune de Loisirs Le Lys ;

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir un avenant n°2 pour le lot 1 en CVC-Electricité, attribué à l'entreprise Sanithermelec (49120 Chemillé-en-Anjou) pour la mise aux normes du TGBT (tableau général de basses tension), concernant la reprise de l'alimentation du dispositif de protection générale ventilation.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 194,95 € H.T., ce qui porte le montant du marché du lot 1 à 140 587,23 € H.T. hors PSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de valider l'avenant n°2 d'un montant de 194,95 € H.T du lot 1 CVC-Electricité, attribué à l'entreprise Sanithermelec de Chemillé-en-Anjou concernant le marché de Rénovation énergétique de la Maison Commune de Loisirs Le Lys,
- **Autorise** Mr le Maire ou son représentant à signer les documents.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 049-214902116-20260625-05_20262506-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures

Pour copie conforme

Montilliers, le 30 juin 2026

Le Maire,



Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2026

Convocation du 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint, Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT, 3^{ème} adjoint, Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint, Thierry PINEAU, Isabelle CESBRON, Isabelle BOTTEREAU, Olivier TURLAIS, Édith GOUJON, Cécile REULIER, Olivier LENAIN, Julien LAHAYE.

Absents : M Vincent VIOLLEAU, excusé, donne son pouvoir à M Thierry PINEAU ;
Mme Gladys RÉVEILLÈRE, excusée, donne son pouvoir à M Édith GOUJON.

Secrétaire de séance : Mr Julien LAHAYE

06 – REMBOURSEMENTS DE SINISTRES DES ASSURANCES MUTUELLES DU MANS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dégâts causés par vandalisme sur les portes d'entrée du club house et du local de stockage du boulodrome, le 29 décembre 2025.

La déclaration de sinistres et les devis de réparations ont été instruits par les assurances Mutuelles du Mans.

Le montant des devis s'élevait à :

- Entreprise Guillet Menuiserie : 4 096,61 € TTC pour la réparation des vantaux de la porte d'entrée du Club House ;

- Entreprise Robert GAULTIER : 4 910,82 € TTC pour la réparation des vantaux de la porte d'entrée du local stockage du Boulodrome, dont 608,76 € TTC pour la pose de barres de renfort, non pris en charge par les assurances.

Les assurances Mutuelles du Mans ont procédé au virement de la somme de 6 299,00 € et 2 099,67 € soit un total de 8 398,67 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les montants de 6 299,00 € et 2 099,67 € perçus par virements concernant le remboursement des réparations des vantaux des portes d'entrée du Club house et du local du Boulodrome.

- **Dit que** les crédits seront inscrits à l'article 75888 du budget principal.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 049-214902116-20260625-06_25062026-DE



- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 30 juin 2026
Le Maire,

